

## SEANCE DU 15 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, Mme MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, CHATELLIER Mickaël, MARAIS Julien, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Absent : Néant

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

### Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 2 juin et du 28 juillet.

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux du 2 juin et du 28 juillet sont adoptés à l'unanimité.

### 1 - Reversement de la taxe d'aménagement à la CC Val de Gâtine

Mme le maire rappelle que la part communale de taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme sauf renonciation expresse décidée par délibération dans les conditions prévues au neuvième alinéa de l'article L 331-2 du code de l'urbanisme.

La commune de St Maixent de Beigné a voté un taux de Taxe d'Aménagement de 1% par délibération du 28 juillet 2022.

- 100% pour toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux sur les zones d'activités économiques du périmètre intercommunal
- 80% pour toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux d'équipements communautaires Et signer la convention type afférente.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide** le reversement du produit de la part communale de la taxe d'aménagement à la CC Val de Gâtine suivant la répartition exposée ci-dessus
- **Autorise M le maire** à signer la convention afférente
- **Transmet** la présente délibération à Mme la Préfète des Deux-Sèvres et à Monsieur le Président de la CC Val de Gâtine.

### 2 - Contrat de télétransmission avec la Préfecture

Mme Le Maire, informe que suite au Conseil Municipal du 13 Janvier 2022, un logiciel de télétransmission a été installé par la société JVS de Saint-Martin-sur-Le-Pré.

Mme Le Maire rappelle que le coût de ce logiciel est de 130 € HT par an auquel s'ajoute 310 € HT pour la signature électronique d'une durée de 3 ans. Cet outil permet d'échanger de manière dématérialisé les actes et budgets entre la commune et la Préfecture des Deux-Sèvres.

Le dispositif « ACTES », développé par le ministère de l'Intérieur, permet aux collectivités locales de dématérialiser les échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire conformément à l'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui autorisent la transmission des actes par la « voie électronique ».

Il est donc nécessaire d'acter une convention entre les deux parties.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte et autorise Mme Le Maire à viser la convention de dématérialisation des actes et des budgets avec la Préfecture des Deux-Sèvres.

### **3 - Vote des subventions communales**

Le Conseil Municipal décide de verser des subventions pour l'année 2022 aux associations suivantes :

↻ Association Sportive Saint-Maixent de Beigné	160 €
↻ Société de Chasse La Fraternelle Saint-Maixent de Beigné (ACCA)	160 €
↻ Association AMICALE Saint-Maixent de Beigné	160 €
↻ Club des Aînés la Gaieté (Club du 3 <sup>ème</sup> Age) St-Maixent de Beigné	160 €
↻ Anciens Combattants Saint-Maixent de Beigné	160 €
↻ Association Gym Volontaire Saint-Maixent de Beigné	160 €
↻ Association Beugn'aise (160 € + 50 € pour vin d'honneur du 14 juillet et « opération nettoyage »)	210 €
↻ Association Beigné Patrimoine	160 €
↻ Amicale des Sapeurs-Pompiers Coulonges sur l'Autize	50 €
↻ OGEC Ecole Notre-Dame Coulonges sur l'Autize	170 €
↻ APE La Belle Etoile Coulonges sur l'Autize	170 €
↻ Amicale des Donneurs de Sang Coulonges sur l'Autize	50 €
↻ Inter-société	160 €

### **4 - Point sur la voirie**

La commission voirie se réunira le 22 octobre à 10h pour faire le point des travaux et aménagements à prévoir en cette fin d'année sur les routes et chemins de la commune.

### **5- Création de poste pour archivage**

Mme Le Maire informe le Conseil que le classement des archives a été délaissé depuis plusieurs années et qu'il serait souhaitable de créer un poste temporaire pour remédier à cette situation.

Mme Charbonneau Isabelle, ancienne secrétaire de mairie, connaît parfaitement les enjeux d'un archivage conforme pour tous les documents, actes et budgets de la collectivité et se propose de remplir cette tâche.

Mme le Maire propose de recruter cet agent au grade d'Adjoint Administratif première classe, échelon 7, à temps non complet, à raison de 6 heures de travail hebdomadaires, soit 6/35<sup>ème</sup>, pour une durée de 6 mois, à compter du 01 octobre 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité des membres présents :**

**Article 1** : d'adopter la proposition de Mme Le Maire,

**Article 2** : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **6- Questions diverses**

- Mme le Maire, Mme Taverneau, maire de Coulonges sur l'Autize, et Mr Rimbeau, maire d'Ardin ont décidé de constituer au sein de chaque Conseil une commission composée de 4 membres et constituant ainsi le comité de pilotage chargé des relations avec le promoteur éolien Valeco ;
- Pour que tous les membres de ce comité prennent en main le dossier éolien et les enjeux du projet, une réunion est prévue à la mairie de St Maixent de Beigné le mercredi 28 septembre à 20h30.

Dans un deuxième temps, il est proposé à ce même groupe de rencontrer Mr Mansouri du CRER le mardi 4 octobre à 20h à la mairie de St Maixent de Beigné. Le CRER étant un organisme indépendant qui apporte son aide pour les négociations ainsi que pour une communication objective auprès des habitants.

Pour St Maixent de Beigné, le groupe de travail est constitué de Mrs Girard, Marais, Bailly, Bonnet et de Mme le Maire.

- Changement d'horaire du secrétariat de mairie. Le mardi et le jeudi, le secrétariat sera ouvert de 8h à 12h30 et de 14h30 à 17h.
- Commission bulletin le jeudi 29 septembre à 20h
- Commission pour révision des listes électorales le lundi 17 octobre à 19h. Arbre de Noël de la commune le 17 décembre.
- Prochain CM le 20 octobre à 20h30.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h15.

Suivent les signatures,